

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2023**

DEL-2023-270

L'An deux mille vingt-trois, le douze octobre, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/10/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CALLET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. AEBISCHER, COUTIER, DEAGE, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

M. PEUGNIEZ - en visioconférence

Mme WENDLING - M. BOUCHET

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. DUPERTHUY, GRANGE, DIAZ, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 27

Présents : 13

Représentés par mandat : 5

**Objet : COMMUNE D'YVOIRE - CHEMIN DES MOTTES - AMENAGEMENT DE VOIRIE,
RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES
RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION**

Exposé du Président,

Par délibération en date du 13 octobre 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune d'YVOIRE et Thonon Agglomération pour l'aménagement du chemin des Mottes.

La commune d'YVOIRE entreprend de réaliser des travaux d'aménagement du chemin des Mottes.

Pour sa part, Thonon Agglomération réalise le renforcement des réseaux humides sous sa compétence.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

Par ailleurs, l'article 3.2 de la convention de groupement de commandes prévoit que la commune d'YVOIRE, en tant que coordonnateur du groupement, signe l'ensemble des marchés pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « VRD : TERRASSEMENT, FOUILLES EN TRANCHEE ET CANALISATIONS RESEAUX HUMIDES ET RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « ENROBES »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 26 septembre 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise MCM pour un montant de 546.317,30 € HT, la part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 65.076,00 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise EUROVIA pour un montant de 241.477,60 € HT, la part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 6.893,60 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise DEGENEVE pour un montant de 71.987,42 € HT.

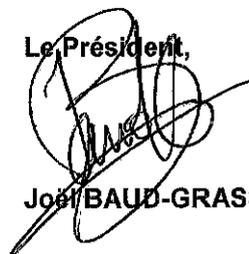
Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec les titulaires retenus pour les lots n°1, 2 et 3, et à autoriser le représentant du coordonnateur du groupement à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Job BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE